

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 25 septembre 2023

Délibération n°89

Cité Éducative - Programmation 2022 - Modification de la délibération n°12 du 28/02/23 Projet d'adulte relais dans la médiation numérique.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 19 septembre 2023, dématérialisée et affranchie le 19 septembre 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOIRIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Eric FONTAINE Mme Leila OULAMA M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH	M. Jean François PAYET Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 25 septembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GIGANT Romain a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°76	28	4	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°77 à 82	28	4	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°83	28	4	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°84 à 90	28	4	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°91	28	4	13	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana MSDOIHOMA
Juliana MSDOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 25 septembre 2023 Délibération n°89	Pôle Proximité et Citoyenneté
	Cité Éducative Programmation 2022 Modification de la délibération n°12 du 28/02/23 – Projet d'adulte relais dans la médiation numérique	Direction de l'éducation

I – RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°12, le Conseil municipal dans sa séance du 28 février 2023 avait approuvé la programmation 2022 de la Cité éducative, parmi laquelle figurait un projet d'adulte relais qui a connu des évolutions dans sa mise en œuvre.

En effet, il s'agit de modifier le porteur de projet qui est désormais l'Association RUN RH dont le siège social est situé au 11 A Rue Saint-Jean XXIII 97450 Saint-Louis.

L'association a pour but de participer à l'animation de la ville en développant sous toutes leurs formes des activités culturelles et socio-éducative. Elle entend également contribuer aux dynamiques de réussite éducative et s'engage ainsi dans ce projet commun à intégrer un Adulte relais en partenariat avec les acteurs de la cité éducative afin de mettre en place des actions de médiation numérique.

Les autres articles de la délibération ainsi que le plan financement demeurent inchangés.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°64 du Conseil municipal du 21 mai 2022 relative à la cité éducative de Saint-Louis, approuvant la convention triennale et la convention de mutualisation avec l'Etat et l'académie de La Réunion

Vu la délibération N°12 du Conseil municipal du 28 février 2023 approuvant la programmation 2022

Considérant, la volonté municipale d'œuvrer en faveur de la réussite éducative par des actions visant à renforcer la co-éducation et à lutter contre la fracture numérique.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la modification relative au projet d'« adulte relais » dans le programme d'actions 2022, avec pour nouveau porteur l'association RUN RH ;

Article 2 : d'autoriser la Maire ou son élu.e délégué.e dans le domaine de compétences à signer à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**